

TURQUIE



Environnement opérationnel

Contexte

En raison de sa position située au carrefour entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique, des millions de personnes se rendent en Turquie ou traversent ce pays pour des raisons

économiques, ou encore pour fuir la persécution dans leur pays d'origine. Bien souvent, elles y transitent ou y résident illégalement.

La Turquie maintient sa réserve géographique à la Convention de 1951. Néanmoins, conformément à la candidature de la Turquie à l'Union européenne (UE), le Gouvernement s'est engagé à harmoniser sa législation avec celle de l'UE en matière

Chiffres prévisionnels pour la Turquie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	République islamique d'Iran	3 000	3 000	4 800	4 800
	Iraq	6 600	6 600	6 700	6 700
	Afghanistan	2 200	2 200	3 300	3 300
	Divers pays	2 200	2 200	2 100	2 100
Demandeurs d'asile	République islamique d'Iran	1 800	1 800	3 000	3 000
	Iraq	1 700	1 700	300	300
	Afghanistan	2 500	2 500	2 000	2 000
	Pays divers	1 800	1 800	1 700	1 700
Réfugiés rapatriés	Turquie	500	500	500	500
Déplacés internes	Turquie	964 000	0	964 000	0
Apatrides	Apatrides	5 000	0	5 000	0
Total		991 300	22 300	993 400	24 400

d'asile et d'autres domaines qui lui sont liés, tels que les migrations, la gestion des frontières, ainsi que la réforme administrative et judiciaire. Cet engagement est le fondement des discussions concernant la levée potentielle de la limitation géographique.

Pour le moment, le HCR continue néanmoins d'évaluer les dossiers des demandeurs d'asile non européens. Pour ces individus, le Haut Commissariat se charge de la détermination du statut de réfugié dans le cadre de son mandat et recherche des solutions durables, en particulier la réinstallation, pour ceux qui ont besoin d'une protection internationale.

● Besoins

Le HCR estime qu'en 2011, près de 8 000 personnes provenant de plus de 40 pays s'adresseront à son bureau en Turquie pour demander l'asile. La plupart d'entre elles arriveront probablement d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, d'Iraq et de Somalie. L'ampleur et la complexité des demandes d'asile placent une responsabilité considérable sur le HCR, qui ne ménage pas ses efforts pour réduire la période d'attente entre la présentation de la demande d'asile et la décision.

Pour les réfugiés reconnus comme tels, un délai supplémentaire pouvant aller jusqu'à 15 mois ou plus peut être nécessaire pour trouver une possibilité de réinstallation. Les réfugiés en attente de réinstallation ont peu d'occasions de parvenir à l'autosuffisance ou d'avoir accès à la protection sociale. Il est urgent d'accroître les possibilités de réinstallation pour les réfugiés, quelle que soit leur nationalité.

Certains demandeurs d'asile qui arrivent ou résident en Turquie, ou qui tentent de quitter le pays clandestinement, sont mis en détention. Le HCR réalise des interventions de protection d'urgence au nom des personnes souhaitant demander l'asile depuis leur lieu de détention, ou qui sont menacées d'une expulsion imminente.

Le HCR s'inquiète de deux tendances : l'augmentation du nombre d'enfants non accompagnés ou séparés de leur famille qui demandent l'asile ; et le nombre de réfugiés reconnus dont le séjour en Turquie se prolonge sur de longues périodes, en raison d'un manque de possibilités de réinstallation.

En dépit de la nature temporaire de l'asile en Turquie, le Gouvernement a amélioré les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le pays, avec notamment la possibilité de bénéficier d'une exonération des taxes de séjour, et de nouvelles mesures de protection pour autoriser les migrants illégaux à avoir accès aux procédures d'asile.

En l'absence de données officielles, le HCR et ses partenaires ont à ce jour été incapables de quantifier l'ampleur de l'apatridie en Turquie, d'examiner ses causes principales ou de parvenir à un consensus avec les parties prenantes sur la manière de s'attaquer à ce problème.

Objectifs et cibles prioritaires

Un environnement de protection favorable

- Renforcer le cadre juridique national.
 - *Le Gouvernement adopte une législation relative à l'asile, établit un organe national sur l'asile et renforce les capacités nationales de réponse aux demandes d'asile.*
 - *La coopération avec les partenaires est resserrée.*

Des procédures de protection équitables

- Améliorer l'accès aux procédures d'asile.
 - *Le HCR a accès à tous les demandeurs d'asile et vice versa.*
 - *Les procédures d'enregistrement et de détermination du statut sont équitables et efficaces, conformes aux normes du HCR sur les meilleures pratiques.*
 - *Les conditions d'accueil sont améliorées.*

Solutions durables

- Le potentiel de la réinstallation est réalisé.
 - *Les dossiers de 6 000 réfugiés sont présentés en vue d'une réinstallation.*
- Le potentiel du rapatriement librement consenti est réalisé.
 - *Des solutions durables sont trouvées pour les réfugiés turcs vivant actuellement au nord de l'Iraq, dans l'éventualité d'un intérêt en faveur du rapatriement librement consenti.*

Relations extérieures

- Améliorer la qualité des activités de protection par l'information.
 - *Des campagnes d'information sensibilisent l'opinion publique turque aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés.*



Une organisation caritative turque distribue des vivres à un groupe de réfugiés et de demandeurs d'asile à Izmir, dans l'ouest du pays.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	104
Internationaux	6
Nationaux	59
JEA	2
VNU	27
Autres	10

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants (SGDD)
Fondation pour le développement des ressources humaines (IKGV)

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Commandement général des garde-côtes
Commandement général de la gendarmerie
Présidence des droits de l'homme
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité
Présidence des affaires religieuses
Secrétariat général des affaires de l'UE
Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance
Fondation de solidarité sociale et d'assistance
Agence turque pour la coopération internationale et le développement
Sous-Secrétariat du ministère de l'Intérieur, Bureau pour la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux migrations et pour le renforcement des capacités administratives

ONG :

Amnesty International
Association pour la solidarité avec les réfugiés (Multeci-Der)
Ordre des avocats
Cansuyu
CARITAS
Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et les secours humanitaires
Assemblée des citoyens d'Helsinki
Association pour les droits de l'homme
Fondation turque des droits de l'homme
Croissant-Bleu international
Commission internationale catholique pour les migrations
Association de solidarité et de recherche culturelle gay et lesbienne KAOS
Kimse Yok Mu
Groupe de soutien aux réfugiés – Ankara
Association des droits de l'homme et de solidarité avec les opprimés (Mazlumder)
Croissant-Rouge turque

Autres :

OIM

Stratégie et activités en 2011

Une des principales priorités du HCR en Turquie est de poursuivre ses efforts pour améliorer sa réponse de protection et, en particulier, pour réduire à moins d'une année la période d'attente pour une décision de première instance sur les demandes d'asile. Les normes d'enregistrement et d'accueil tiendront compte de l'urgence des préoccupations de protection, de l'âge et du sexe des demandeurs.

Le HCR continuera de promouvoir et de rechercher des solutions durables, notamment la réinstallation et le rapatriement librement consenti. Il appuiera l'accès aux programmes d'aide juridique dans l'ensemble du pays et aidera les ONG partenaires à améliorer leurs capacités de collecte de fonds pour leur permettre de poursuivre leurs activités.

Le Haut Commissariat soutiendra l'amélioration du cadre national d'asile, aussi bien en ce qui concerne la législation que les procédures d'accueil. Des progrès considérables ont déjà été accomplis en 2009, avec la création d'un nouveau bureau chargé de rédiger et de mettre en œuvre la loi sur l'asile au sein du ministère de l'Intérieur. Le HCR approfondira également son engagement avec les autorités en prenant part aux activités d'enregistrement et de détermination du statut en coopération avec le Gouvernement.

Le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion de la Turquie aux instruments internationaux relatifs à l'apatridie. Il encouragera la recherche sur l'apatridie et recueillera des données de référence pour mieux comprendre l'étendue du problème.

Le Haut Commissariat maintiendra son engagement aux côtés des autorités sur la question du retour librement consenti des réfugiés turcs au nord de l'Iraq qui optent pour le rapatriement.

● Contraintes

Les mouvements migratoires mixtes posent des difficultés complexes à la Turquie et ils entravent les efforts déployés par le Gouvernement et le HCR pour veiller à ce que les personnes ayant besoin de protection aient accès aux procédures d'asile.

Les événements dans les pays voisins de la Turquie influenceront la nature et l'ampleur des mouvements dans le pays. Les politiques et les procédures mises en place par l'Union européenne pour décourager les mouvements illégaux vers d'autres régions d'Europe ont aussi une incidence sur les flux de personnes qui se rendent en Turquie ou qui transitent sur son territoire.

Le nombre restreint d'ONG et d'universitaires travaillant sur des questions d'apatridie et l'absence de données officielles rendent difficile la détermination des causes à l'origine du phénomène, ainsi que sa portée en Turquie.

Organisation et mise en œuvre

● Coordination

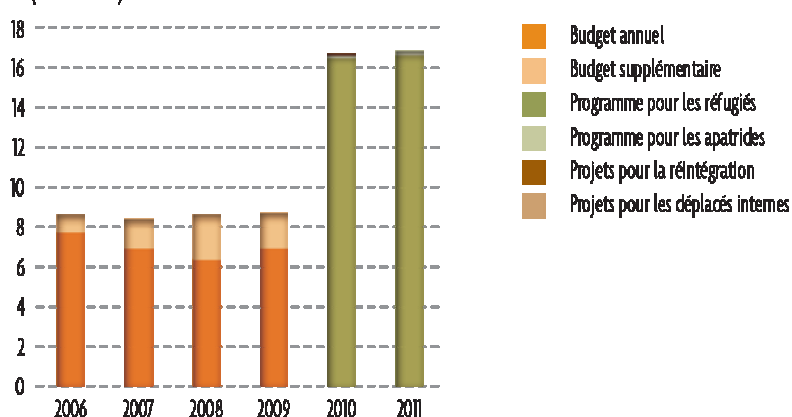
Les principaux homologues du HCR sont les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ainsi qu'un certain nombre d'ONG.

La Stratégie de coopération pour le développement des Nations Unies pour la période 2011-2015 (UNDCS) en Turquie remplacera le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Le HCR continuera de travailler avec l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations sur les questions relatives à la réinstallation, au regroupement familial et au rapatriement librement consenti.

Budget du HCR en Turquie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Informations financières

Le budget de 2011 est légèrement plus élevé qu'en 2010, afin de tenir compte des

activités du HCR pour améliorer ses services de protection, pour soutenir le cadre national d'asile et pour multiplier les possibilités d'autosuffisance.

Budget 2011 pour la Turquie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	263 486	0	263 486
Politiques de migrations nationales et régionales	234 286	0	234 286
Prévention de l'apatridie	0	203 337	203 337
Coopération avec les partenaires	1 204 786	0	1 204 786
Accès au territoire	383 894	0	383 894
Non-refoulement	413 894	0	413 894
Sous-total	2 500 345	203 337	2 703 682
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	2 177 355	0	2 177 355
Accès aux procédures d'asile	1 347 665	0	1 347 665
Détermination de statut juste et efficace	2 078 793	0	2 078 793
Sous-total	5 603 813	0	5 603 813
Besoins élémentaires et services essentiels			
Articles ménagers et d'hygiène de base	3 465 305	0	3 465 305
Soins de santé primaire	1 163 380	0	1 163 380
Éducation	261 380	0	261 380
Sous-total	4 890 065	0	4 890 065
Solutions durables			
Retour volontaire	957 716	0	957 716
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	96 604	0	96 604
Réinstallation	452 861	0	452 861
Appui à l'intégration sur place	321 198	0	321 198
Sous-total	1 828 380	0	1 828 380
Relations extérieures			
Information publique	591 940	0	591 940
Sous-total	591 940	0	591 940
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	1 279 047	46 056	1 325 103
Sous-total	1 279 047	46 056	1 325 104
Total	16 693 590	249 392	16 942 982

	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
Budget 2010 révisé	16 599 556	66 438	86 766	19 104	16 771 864

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les services d'assistance juridique seront assurés de manière limitée et dans quelques villes seulement.
- Moins de 500 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une allocation d'assistance nominale.
- L'assistance médicale et de l'accès aux soins de santé seront limités.
- Seulement 500 enfants seront aidés pour avoir accès à l'éducation et à la formation professionnelle.
- La disponibilité de services d'interprétation et de personnel d'appui à la détermination du statut de réfugié serait réduite, conduisant à une baisse sensible du niveau d'enregistrement et du nombre d'entretiens, ce qui prolongera la période d'attente entre la présentation d'une demande et la décision.
- Un plaidoyer systématique pour l'amélioration des conditions d'accueil dans le contexte de mouvements migratoires mixtes ne sera pas entrepris.